EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 4

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

RAPPORTEUR : Madame Françoise NOUHEN

La loi du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale prévoit, dans son article 2, le vote des taux des impôts locaux par le Conseil Municipal et précise les modalités de cette décision.

Le produit fiscal résulte des taux et des bases nettes d'imposition, lesquelles évoluent chaque année en raison de la croissance de la matière imposable et de l'incidence de mesures législatives.

La délibération du 19 décembre 2015 a fixé les taux des impôts pour la collectivité pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 21,08 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 21,08 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,12 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 63,97 %

L'examen en cours du projet de loi de finances pour 2017 à l'Assemblée Nationale prévoit une revalorisation forfaitaire de + 0,9 % des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales.

Les bases d'imposition n'étant pas encore notifiées pour 2017, elles sont estimées pour le calcul du produit fiscal à inscrire au budget au Budget Primitif 2017.

Le produit de l'impôt nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2017 est fixé à 102 581 570 €.

Compte tenu des bases d'imposition estimées pour 2017, et de l'engagement pris auprès des clermontois en 2016, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des différentes taxes.

De ce fait, les taux d'imposition, pour 2017, sont proposés à :

- Taxe d'habitation : 21,08 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : 21,08 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 26,12 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 63,97 %

Concernant les abattements relatifs à la taxe d'habitation, il vous est proposé de maintenir les quotités adoptées les années précédentes, à savoir :

- 10 % pour l'abattement général à la base,
- 20 % pour l'abattement pour 1 et 2 personnes à charge,
- 25 % pour l'abattement pour 3 personnes ou plus à charge.

Au terme de cet exposé, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter les taux d'imposition des contributions directes locales, ainsi que les abattements relatifs à la taxe d'habitation.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 décembre 2016
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances,

Françoise NOUHEN